



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE CHARENTE

Et la

COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

### ENTRE LES SOUSSIGNES

La Chambre de Commerce et d'industrie CHARENTE, dont le siège est fixé 27 place Bouillaud – 16021 ANGOULEME

**Ci-après dénommée : « CCI CHARENTE »,**

Représentée par Daniel BRAUD, agissant en sa qualité de Président,

d'une part,

et la Communauté de Communes

**Ci-après dénommé : CŒUR DE CHARENTE** dont le siège est fixé 10 rue de Paris - 16560 TOURRIERS

Représentée par Christian CROIZARD agissant en sa qualité de Président,

d'autre part,

## **PREAMBULE**

***Acteurs engagés au service du développement économique, la Communauté de Communes Cœur de Charente et la CCI Charente mènent des actions en faveur de l'attractivité du territoire, de l'implantation de nouvelles entreprises, du développement des entreprises ancrées sur le territoire, de la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, du développement des compétences...***

### **La Communauté de Communes CŒUR DE CHARENTE :**

Compte 51 communes et plus de 22 000 habitants. Elle a notamment pour domaine de compétences : l'économie, la santé et le social, la culture, le développement durable, l'assainissement, l'urbanisme, la jeunesse, le sport, le tourisme et le patrimoine.

Concernant la compétence économie, la Communauté de Communes a choisi de créer un Service en 2018 dont les missions sont :

- Développer le tissu économique du territoire,
- Devenir le référent économique du territoire,
- Réaliser l'inventaire de l'offre d'accueil des entreprises,
- Animer le réseau entrepreneurial.

### **La CCI CHARENTE :**

- Fait partie d'un réseau national fort d'un maillage territorial de proximité
- Est pilotée par des dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs
- Représente plus de 16 000 entreprises
- Dispose d'équipes compétentes et présentes sur le terrain
- Est certifiée ISO 9001

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat nationale signée, le 31 mai 2017 entre CCI France et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), afin de renforcer la collaboration des CCI et des intercommunalités en matière de développement économique de proximité.

Ce partenariat national rappelle la nécessité de renforcer les collaborations des CCI et des intercommunalités, de coordonner leurs interventions à l'échelle des bassins d'emplois, et la volonté de faciliter l'apport d'expertise des CCI aux intercommunalités, notamment en matière d'ingénierie territoriale et d'accompagnement des entreprises.

**Article 1<sup>er</sup> – Objet de la convention**

La présente convention de partenariat a pour objectif de :

- Faire vivre une culture économique locale partagée : partager les enjeux économiques du territoire, développer une approche territoriale concertée...
- Co-construire des stratégies de développement économique du territoire et favoriser leurs mises en œuvre coordonnées.
- Favoriser l'émergence, la création et le développement d'entreprises, de filières, de compétences...
- Contribuer au développement d'une offre de services performante en direction des entreprises et des individus.
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire de CŒUR DE CHARENTE

**Article 2 – Descriptions des actions**

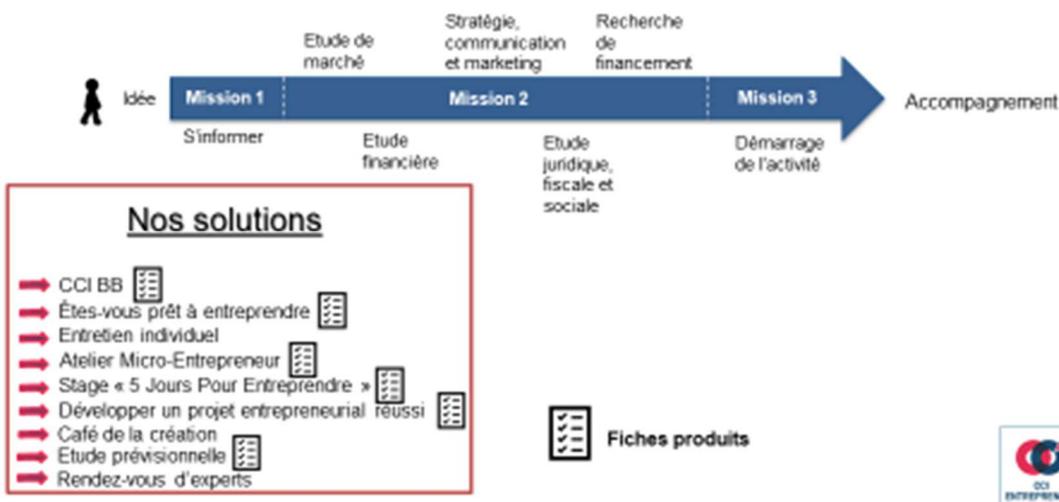
Les objectifs partagés ci-dessus se déclinent en actions thématiques :

**1. Accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprises**

**Objectif** : Favoriser la création reprise sur le territoire, accompagner le créateur, suivre la jeune entreprise

**Cible** : les créateurs/repreneurs d'entreprises

**Contenu** :

**Le parcours et prise en charge du porteur de projet**



## Notre accompagnement



### Tout au long du parcours :

**CCI Business Builder**: outil internet pour monter le business plan

**Atelier micro-entrepreneur**: tout connaître du statut

**Café de la création**: rencontre avec les acteurs de la création (pôle emploi, banques, CCI, avocats....)

**Permanence expert**: rendez-vous de ½ heure gratuit avec un avocat et/ou un expert-comptable

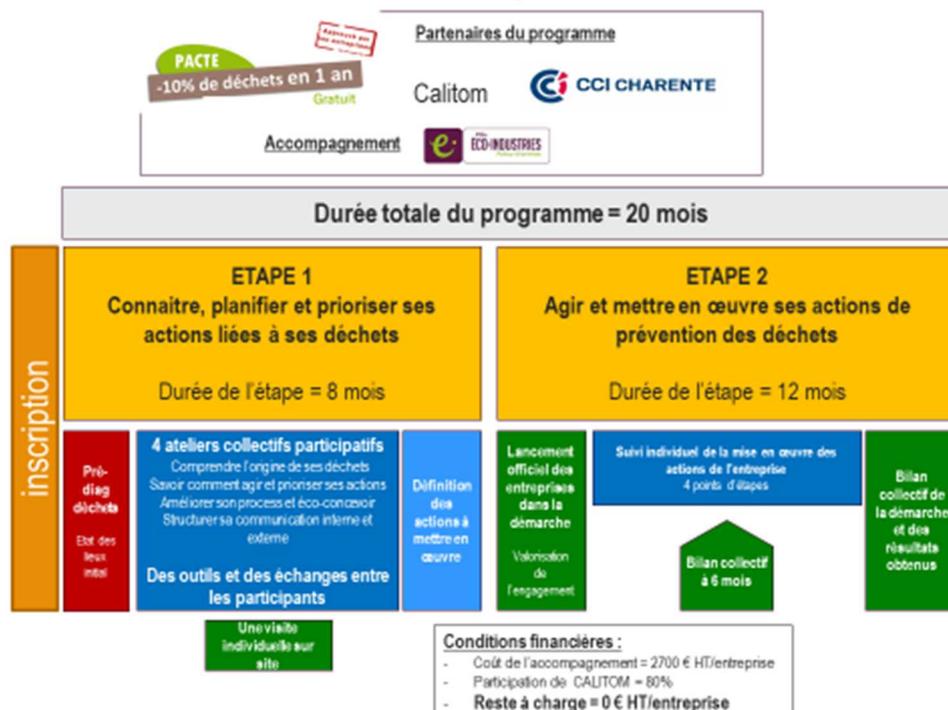


**Coût et financement** : Région et CCI

**Calendrier** : Tout au long de l'année

## 1. Déploiement d'un plan de soutien à la performance écologique des entreprises : gestion des déchets, économie d'énergie, RSE...

### ➤ Une action collective sur le territoire : PACTE – 10 %



**Objectif** :

La mesure de la maturité de l'entreprise sur la gestion, la prévention, la réglementation des déchets avec l'outil ADEME  
Un plan d'actions à coût zéro / à faible coût / avec investissement  
La mise en relation vers les partenaires pertinents  
L'aide au financement des projets

**Cible** : Tout type d'entreprise (TPE, PME et PMI)  
Tous secteurs d'activité

**Contenu** : Un état des lieux clair et précis  
Un plan d'actions opérationnel  
Une journée d'accompagnement

**Coût et financement** : prise en charge par l'ADEME et la CCI

**Calendrier** : **A définir ensemble**

➤ **Des actions personnalisées :**

1. Pré-diagnostic Efficacité Matière - Déchets

**Objectif** : Réduire votre facture déchets et améliorer votre performance

**Cible** : Tout type d'entreprise (TPE, PME et PMI), tous secteurs d'activité

**Contenu** : Un état des lieux clair et précis + Un plan d'actions opérationnel + Une journée d'accompagnement

- La mesure de la maturité de l'entreprise sur la gestion, la prévention, la réglementation
- Un plan d'actions
- La mise en relation vers les partenaires pertinents

**Coût et financement** : pris en charge totale par l'ADEME et la CCI

**Calendrier** : **A définir ensemble**

2. Pré-diagnostic Efficacité énergétique

**Objectif** : Réduire votre facture énergétique et améliorer votre performance

**Cible** : Tout type d'entreprise (TPE, PME et PMI), tous secteurs d'activité

**Contenu** : La mesure de la maturité de l'entreprise sur les 10 thématiques principales

- La mise en relation vers les experts pertinents
- La recherche des financements adaptés
- Des objectifs de développement clairs
- Un plan d'actions précis
- Un plan de formations et de renforcement de compétences
- Une journée d'accompagnement

**Coût et financement** : pris en charge totale par l'ADEME et la CCI

**Calendrier** : **A définir ensemble**

### 3. Pré-diagnostic RSE ISO 26000

**Objectif** : Sensibiliser et informer l'entreprise sur le RSE, en connaître les enjeux, identifier les actions prioritaires

**Cible** : Tout type d'entreprise (TPE, PME et PMI), tous secteurs d'activité

**Contenu** :

- Des objectifs de développement clairs
- Un plan d'actions précis
- La mise en relation vers les formations ou les labels pertinents
- Une journée d'accompagnement

**Coût et financement** : pris en charge en totalité par l'ADEME et la CCI

**Calendrier** : **A définir ensemble**

### 3. Numérique et digitalisation des TPE du Commerce

**Objectif** : Sensibiliser les chefs d'entreprise aux enjeux de la transition numérique, les amener à élaborer et concrétiser un projet dans ce domaine.

**Cible** : TPE du commerce et des services

**Contenu** :

- Diagnostic
- Plan d'action
- Accompagnement
- Formation

**Financement** : **à construire ensemble**

**Calendrier** : **A définir ensemble**

#### 4. ~~Revitalisation des centres~~ bourgs, notamment dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain

Le territoire ne dispose pas de pôle structurant (offre importante et diversifiée dont l'attractivité couvre l'ensemble de territoire). En revanche il possède :

- 3 Pôles dits « intermédiaires » : Mansle, Aigre-Villejésus, Saint Amant de Boixe qui présentent une offre étoffée répondant à des besoins de proximité et pouvant également déborder sur l'équipement de la personne et de la maison,

- 4 Pôles de proximité : Val de Bonnieure (Saint Angeau), Aunac, Montignac, Vars qui disposent d'une offre de proximité.

On peut également observer des communes disposant d'une activité commerciale réduite à un multi services, voire 2 ou 3 commerces jouant essentiellement un rôle de « dépannage »: Tourriers, Luxé, Saint Fraigne, Tusson, Verdille, Vouharte, Villognon.

**Objectif** : Redynamiser le commerce qui est un secteur structurant de l'économie locale : 19 % de l'emploi local (+ 2 points par rapport à la moyenne départementale) et 1 150 emplois directs à l'échelle de Cœur de Charente.

**Cible** : Communes identifiées comme « centralité » et structurante pour le territoire

**Contenu** :

- Diagnostic de l'appareil commercial des communes d'Aigre-Villejésus et Mansle
- Approche Saint Amant de Boixe/Montignac/Vars

**Coût et financement** :

- Mansle : 13 650 € ht
- Aigre/Villejésus : 13 000 € ht
- Saint Amant de Boixe/Montignac/Vars : 9 100 € ht

**Calendrier** : (en fonction de la date de signature de la convention)

- Mansle : mars
- Aigre/Villejésus : avril
- Saint Amant de Boixe/Montignac/Vars : juin

## 5. Rendre visible l'offre du territoire en matière de locaux commerciaux, artisanaux et industriels disponibles via la plateforme TRANSENTPREISE :

**Objectif** : Faire connaître l'offre de locaux disponibles afin d'attirer des porteurs de projets ou des entreprises du territoire

**Cible** : Porteurs de projets et entreprises en recherche de locaux ou fonds

**Contenu** :

The screenshot shows the 'Transentreprise' website interface. At the top, there is a blue header with the logo and the text 'Une rubrique dédiée aux collectivités'. Below this, a red banner indicates the location: 'Riom et arrondissement - Puy-de-Dôme'. The main content area features a photograph of a two-story building with a sign that reads 'A reprendre BAR RESTAURANT A MONS'. To the right of the photo, there is a list of details: 'Référence : 6596770', 'Activité exercée : BAR RESTAURANT A MONS', 'Secteur : Riom et arrondissement', 'Département : Puy-de-Dôme', 'Territoire : Auvergne', and 'Secteur d'activité : Restaurant avec ou sans bar'. A detailed text block describes the offer: 'OFFRE DES COLLECTIVITES - La commune de Mons (63) recherche un gérant pour l'exploitation de son café-restaurant, situé à 7 km du château de Randon dans le Bourg de Mons. La salle de bar est de 40 m2 la salle de restaurant est de 30m2 et les cuisines de 20 m2. L'établissement dispose d'une terrasse de 30 m2 et d'un appartement de 30 m2 au-dessus de l'établissement avec 3 chambres. Modalités de reprise de l'activité se fera par le biais d'un contrat de location gérance comprenant l'appartement et le fonds de commerce pour un loyer de 600 euros TTC par mois. Nécessité d'assurer les repas pour la cantine scolaire entre 25 et 35 repas jours, occupé l'appartement sur place, de disposer d'un diplôme de cuisinier. Pour candidater il convient d'adresser votre dossier de candidature voir dossier type à l'adresse suivante : https://www.puy-de-dome.cci.fr/sites/puy-de-dome.cci.fr/files/fichier\_telechargement/guide\_porteur\_projet\_touristique\_auvergne\_a\_la\_mairie\_de\_MONS\_3\_rue\_du\_bourg\_63310\_Mons\_ou\_par\_email\_à\_l'adresse\_suivant\_marieedemons@wanadoo.fr\_reassignement\_tel\_04\_70\_40\_50\_37'. At the bottom, there is a section for 'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES' and a 'Contacter l'annonceur' button.

### **Coût et financement :**

Jusqu'à 5 annonces : 350 €

Jusqu'à 10 annonces 500 €

Nombre d'annonces illimité + chiffres clés du territoire: 950 €

Financé par les communes

**Calendrier** : Tout au long de l'année

## **Article 3 – Modalités de mise en œuvre**

Les actions visées ci-dessus sont mises en œuvre sur la base d'une concertation entre les Parties. Le cas échéant, d'autres actions pourront être identifiées et mises en œuvre après accord des Parties sous forme d'avenant(s) à la présente Convention.

#### **Article 4 - Modalités de suivi du partenariat**

Il est créé un **Comité Stratégie** composée de 6 à 8 membres, également répartis entre CŒUR DE CHARENTE et CCI CHARENTE.

Les Parties se tiennent mutuellement informées de l'identité des interlocuteurs qu'elles ont respectivement désignés et de tout changement d'interlocuteur intervenant pendant la durée de la Convention de partenariat.

Les Parties conviennent de réunir le **Comité Stratégie** au moins une fois par an, afin notamment de piloter et valider conjointement l'avancement des actions menées dans le cadre du partenariat.

#### **Article 5 - Mise en œuvre des Actions**

Un **Comité Technique** est créé. Il est essentiellement composé des techniciens en charge du développement économique, tant à CŒUR DE CHARENTE qu'à CCI CHARENTE.

Il aura pour fonction la mise en œuvre opérationnelle de la présente Convention de partenariat, d'initier les changements nécessaires et de proposer de nouvelles actions communes.

Il se réunira au moins deux fois par an et autant que nécessaire pour l'efficacité du partenariat.

#### **Article 6 - Date d'effet - Durée - Résiliation**

La présente Convention entre en vigueur au jour de sa signature et expire à l'issue d'une durée de 3 ans. A l'expiration de ce délai initial, la présente Convention peut être renouvelée d'un commun accord entre les Parties, sous réserve de la signature d'un avenant. A défaut, le présent partenariat cesse de produire effet à son échéance, et ce, automatiquement et de plein droit.

Par ailleurs, chacune des Parties peut résilier la présente Convention de partenariat, à tout moment et de plein droit, dans le cas où l'autre Partie manquerait à l'une de ses obligations résultant des présentes.

#### **Article 7 – Evaluation**

Une évaluation des actions se fera à date anniversaire de la signature de la présente Convention. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs préalablement définis par les deux Parties. Elle suivra les 7 axes thématiques avec certains indicateurs communs et d'autres sélectionnés en fonction de chaque thématique.

Les Parties conviennent de conclure sur les bases de la présente Convention, des conventions opérationnelles par projet. La durée des conventions ainsi conclues ne peut excéder celle de la présente Convention, sauf dans le cas où les Parties en décident autrement pour chaque convention opérationnelle sous forme d'avenant.

Ces conventions doivent également comporter, le cas échéant, des clauses relatives à la propriété intellectuelle, notamment l'utilisation des logos et autres d'actifs immatériels, des conditions de traitement des données à caractère personnel et des dispositions relatives au respect par les Parties

de la confidentialité des informations qu'elles échangent ou produisent dans le cadre ou pour l'exécution de la convention opérationnelle.

### **Article 8 - Dispositions Générales**

Les Parties reconnaissent que le présent partenariat ne crée entre elles aucun lien de subordination, d'agence, d'association ou d'entreprise commune.

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le Tribunal Administratif d'Angoulême.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2020

En deux exemplaires originaux

Pour CŒUR DE CHARENTE

Christian CROIZARD  
Président

Pour la CCI CHARENTE

Daniel BRAUD  
Président